



# Conseil Municipal des Jeunes

*Projet mené par*  
**Téo BUTYLKIN**  
**Chloé NOGUERA**

*Dossier suivi par*  
**Stéphanie LATTA**



# Projet de constitution d'un CMJ

## Préambule

---

Constituer et faire vivre un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est avant tout un désir partagé par les services civiques de la Mairie, Téo BUTYLKIN et Chloé NOGUERA, sous l'égide de l'adjointe aux sports, à la jeunesse et à la communication, Madame Mounia KEHILI ainsi que Madame Stéphanie LATTA, adjointe aux affaires scolaires.

## Définition

---

Un CMJ est une instance municipale destinée aux enfants ou aux jeunes, créé par des délibérations adoptées en conseils municipaux. Il joue un rôle consultatif (ses délibérations n'ont pas force réglementaire si elles ne sont pas approuvées par délibération du conseil municipal élu ou du Maire).

Le CMJ a pour mission d'initier les enfants à la vie politique réelle et de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants et des jeunes pour améliorer la vie dans le cadre de leur municipalité. Il a pour mission complémentaire de les traduire en projets au bénéfice de tous. Ces idées et projets sont ensuite présentés au Maire de la commune afin qu'ils soient inscrits au programme de la ville.

Le mode de fonctionnement d'un CMJ est très variable selon la commune. En effet, la tranche d'âge varie entre 7 et 25 et le mode d'entrée est au libre de choix de la Mairie : élections en mairie, dans les écoles, désignation au sein d'associations représentatives, volontariat, tirage au sort, système mixte etc. La plupart du temps, il comporte l'obligation d'être scolarisés dans la ville. Formellement, les CMJ sont souvent présidés ou assistés par un conseiller municipal élu, tout en bénéficiant des moyens municipaux (ex : agent municipal). Le CMJ se réunit alors en séance plénière périodiquement, environ 3 fois par an. Les jeunes font suite aux travaux qui auront été réalisés dans des commissions ou groupes de travail, qui se réunissent généralement 1 à 2 fois par mois. Il n'y a pas non plus de normes dans la durée du mandat, mais dans la plupart des cas, le CMJ est renouvelé en totalité.

En conclusion, la municipalité est libre d'organiser le CMJ en fonction de ses objectifs et de ses attentes, cependant il est fondamental que les jeunes puissent prendre part à la vie municipale, sans quoi le CMJ ne serait d'aucune utilité.

## Enjeux

---

Depuis 1990, la France a ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfants (CIDE) qui défend le droit à la participation des enfants :

### Article 12

Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. [...]

**Mairie de Folschviller**

Rue d'Usson du Poitou BP 100, 57730 Folschviller

Tél : 03 87 29 32 90 – Fax : 03 87 91 23 04 – Mail : [mairiefolschviller57730@gmail.com](mailto:mairiefolschviller57730@gmail.com)



### **Article 13**

L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant. [...]

### **Article 15**

Les États parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique. [...]

Les jeunes ont des choses à dire, des envies, des propositions. Il est de notre rôle de les guider, les accompagner dans la formulation et l'organisation de leur projet. C'est en favorisant leur participation qu'ils pourront acquérir une autonomie et prendre conscience de leur pouvoir de transformation, de leur statut citoyen. En effet, un jeune est un citoyen en devenir qui doit apprendre, questionner, expérimenter ce qu'est la citoyenneté. Enfin comment les enfants et les jeunes pourraient exercer leurs droits cités dans la CIDE si nous ne mettons pas en place des dispositifs et des espaces appropriés. Selon l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANCEJ), il existerait 2500 conseils et démarches participatives en France ce qui est peu pour les 9 710 800 élèves des écoles élémentaires et collèges de France (chiffre de l'Éducation Nationale en 2014).

## **Public concerné**

---

Les jeunes engagés dans le CMJ seront scolarisés des classes de CM1 (écoles élémentaires du Centre et A. de Musset) à la 3<sup>ème</sup> (collège A. Dreux). Pour la première année de fonctionnement, le conseil sera constitué de membres volontaires, puis en fonction du nombre de demande, un autre système pourra être mis en place (ex : vote, suppléants...). Afin de produire des échanges et des propositions de qualité, le conseil doit avoir un nombre de place limité n'excédant pas une vingtaine de sièges.

## **Objectifs**

---

- Contribuer à la formation d'un citoyen actif, au présent comme au futur
- Permettre aux jeunes de s'exprimer
- Mise en place de réunion en petit et grand groupe, débats, échanges, rencontres.
- Permettre aux jeunes de prendre des décisions collectives.
- Mise en place de réunion et de temps de vote, consensus.
- Permettre aux jeunes de concevoir le fonctionnement d'un lieu d'expression et d'action.
- Mise en place d'un planning afin d'organiser les étapes du projet et l'implication de tous.
- Mettre en place des projets.
- Mise en place de commission.
- Mise en place d'un accompagnement d'aide au projet.
- Favoriser le dialogue entre les élus adultes et les jeunes conseillers pour améliorer la qualité de la décision et mieux connaître les besoins des jeunes
- Permettre aux jeunes de comprendre le rôle et le fonctionnement d'une Mairie.
- Mise en place de temps de rencontre et de témoignage avec des élus.
- Permettre aux jeunes d'être entendus par les élus adultes.
- Mise en place de réunion et de travail en commun avec les commissions du Conseil Municipale.

**Mairie de Folschviller**

Rue d'Usson du Poitou BP 100, 57730 Folschviller

Tél : 03 87 29 32 90 – Fax : 03 87 91 23 04 – Mail : [mairiefolschviller57730@gmail.com](mailto:mairiefolschviller57730@gmail.com)



- Participer à la rénovation de la démocratie locale
- Faire connaître auprès des jeunes les institutions, les acteurs, les objets et les partenaires de la démocratie locale.
- Mise en place de recherche de partenariat ou d'aide à la construction de projet dans le cadre de l'accompagnement.
- Aider les jeunes à faire l'expérience de l'engagement politique et civique et leur permettre de poursuivre cet engagement.
- Mise en place d'un suivi des conseillers après leur mandat et d'un dispositif de valorisation de leurs actions menées.

Au travers de ces objectifs, les jeunes vont également développer des savoirs :

- Conduire une réunion, en rapporter le contenu et en faire un compte rendu.
- Tenir compte des opinions d'autrui.
- Respecter les règles et les contraintes du fonctionnement municipal.
- Engager des recherches.
- Supporter un projet qui n'emporte pas l'adhésion de tous.
- S'investir dans la durée, la cohérence et le suivi d'une action ou d'un projet.
- Être le représentant de leurs électeurs.

## **Démarche d'accompagnement**

---

Donner aux jeunes le droit de proposer et de faire en sorte que leurs idées soient entendues nécessite l'instauration d'une relation de confiance entre l'accompagnateur et les accompagnés. Pour mettre en pratique une démarche participative, il faut connaître les capacités du public pour ne pas le mettre en échec, en demandant d'appliquer des compétences que le groupe n'a pas encore. Il faut néanmoins encourager les jeunes à se dépasser pour consolider leurs acquis et accroître leur potentiel. Il faut aussi un réel positionnement de l'accompagnateur pour qu'il définisse sa place.. Peu importe l'organisation du projet, pour animer celui-ci, il faut adopter quatre attitudes transversales : l'écoute, la clarification, la formulation de propositions et l'aide à la décision. Dans ce rôle d'accompagnateur, il faut savoir alterner entre présence et absence, en développant sa capacité d'être à la fois à proximité et à la fois à bonne distance. De plus, l'accompagnant doit veiller à ne pas confisquer le projet des jeunes ou à s'investir trop personnellement. C'est avant tout un facilitateur et une ressource pour la réussite, mais il doit être extérieur au projet. Afin de mieux situer la marge de manœuvre du groupe, on peut situer le projet sur l'échelle de Hart qui définit les différents degrés de participation et d'interaction avec l'adulte.

Pour résumer, la démarche participative s'effectue selon plusieurs étapes :

- Repérer la demande.
- Définir le cadre de l'accompagnement dans le temps.
- Faciliter le recueil d'information des jeunes.
- Faire formuler le projet du groupe.
- Émettre des propositions afin d'élargir le regard du groupe, de faire émerger des idées.
- Aider à la décision.
- Créer l'échéancier dans le temps du déroulement des actions et leur évaluation.

## **Fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes**

---

**Mairie de Folschviller**

Rue d'Usson du Poitou BP 100, 57730 Folschviller

Tél : 03 87 29 32 90 – Fax : 03 87 91 23 04 – Mail : [mairiefolschviller57730@gmail.com](mailto:mairiefolschviller57730@gmail.com)



Comme cela a été mentionné dans la définition du CMJ, la Mairie reste libre de définir le fonctionnement de celui-ci. Pour cette première année, c'est à nous d'expérimenter ce qui convient le mieux à nos jeunes. Nous pourrions commencer par des réunions qui se tiendraient hors du temps scolaire avec une réunion plénière tous les deux mois et une fois par mois pour les commissions. Ces commissions travailleront sur des thèmes différents (environnement, sports/loisirs, solidarité...) en fonction du choix du conseil. Un compte rendu est réalisé à chaque réunion et remis à chaque membre. Les réunions avec les élus adultes seront planifiées en fonction de l'avancé des projets. Les réunions seront animées par les services civiques et éventuellement les élus, et devront faire le lien entre le CMJ et le Conseil Municipal.

Enfin, les différents moyens de communication de la Municipalité (Bulletin municipal, Site internet, ...) seront utiles pour valoriser l'investissement et les actions du conseil.

## **Quelles sont les conditions de réussite ?**

---

Tout d'abord, il faut une réelle volonté politique d'un dialogue entre jeunes et élus locaux. Bien entendu ce projet nécessite des moyens humains et financiers qui seront accordés en fonction des projets validés par le Conseil Municipal adulte.

## **Conclusion**

---

Se lancer dans CMJ, c'est mettre à disposition des jeunes un outil d'apprentissage à la citoyenneté complet qui profite à toute la population de la commune. On entend souvent dire que les associations se plaignent de ne pas avoir de jeunes dans leur bureau et CA, que les jeunes ne s'intéressent pas à la vie politique... C'est à nous adultes de leur donner l'envie de s'investir et cela ne peut que fonctionner car un enfant s'engage dans un apprentissage que lorsqu'il est active et non passif. J'espère que cette note de cadrage vous donnera envie de vous lancer dans ce projet.

**Mairie de Folschviller**

Rue d'Usson du Poitou BP 100, 57730 Folschviller

Tél : 03 87 29 32 90 – Fax : 03 87 91 23 04 – Mail : [mairiefolschviller57730@gmail.com](mailto:mairiefolschviller57730@gmail.com)